

PLAN D'ACTION 2025-2030 de la réserve aquatique projetée de Manicouagan

Février 2025





Document réalisé en collaboration avec le comité consultatif de la réserve aquatique projetée de Manicouagan, et remis au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP).

Photographies : Comité ZIP de la Rive Nord de l'Estuaire.

© Comité ZIP de la Rive Nord de l'Estuaire (Comité ZIP RNE)

Site Web : www.zipnord.qc.ca

Tél. : 418 296-0404

201-810, rue Bossé

Baie-Comeau, Québec (Québec), Canada G5C 1L6

Imprimé au Canada

Référence à citer :

Comité ZIP de la Rive Nord de l'Estuaire (2025). *Plan d'action de la réserve aquatique projetée (RAP) de Manicouagan*. Document réalisé en collaboration avec le comité consultatif de la RAP et remis à la Direction principale des aires protégées du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), 22 p.



TABLE DES MATIÈRES

MISE EN CONTEXTE	4
1. Un projet d'aire marine protégée de longue date	4
2. Une aire marine protégée pour préserver une portion de la péninsule de Manicouagan	5
3. Une aire marine protégée pour préserver une biodiversité exceptionnelle	6
4. D'un statut de protection transitoire vers permanent	8
IMPORTANCE DE LA COLLABORATION DES ACTEURS LOCAUX	10
DÉVELOPPEMENT DU PLAN D'ACTION	12
RÉFÉRENCES	18



MISE EN CONTEXTE

1. UN PROJET D'AIRE MARINE PROTEGEE DE LONGUE DATE

En août 2013, le gouvernement du Québec annonçait la création de la réserve aquatique projetée (RAP) de Manicouagan¹ en vertu de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* qui a pour objectif d'assurer la conservation du patrimoine naturel du Québec et des valeurs qui lui sont associées. C'est un projet de longue date, puisqu'il est né à la fin des années 1990 par une proposition du parc nature de Pointe-aux-Outardes au ministère de Pêches et Océans Canada, en concertation avec la communauté des Innus de Pessamit. Après avoir été retenu en raison de son intérêt écologique exceptionnel, de son patrimoine culturel remarquable et de l'appui de plusieurs représentants locaux (municipalité régionale de comté de Manicouagan, Conseil des Innus de Pessamit, etc.), des études ont été entreprises par Naturam Environnement en 1999 afin de caractériser le territoire de la RAP de Manicouagan et de déterminer les enjeux de conservation. En 2007, le projet a fait l'objet de discussions entre les gouvernements du Québec et du Canada et, après plusieurs années, il a été concrétisé par la création d'une réserve aquatique projetée.

Une réserve aquatique projetée est un territoire dédié à la protection de la biodiversité, encourageant la collaboration entre les usagers. Elle permet la réalisation de projets de mise en valeur et la pratique d'activités traditionnelles, de loisirs, de sensibilisation et d'éducation. Enfin, elle constitue un laboratoire pour la recherche scientifique et le suivi des écosystèmes naturels (MDDEFP, 2014).

¹ Voir communiqué : <https://www.environnement.gouv.qc.ca/Infuseur/communiquer.asp?no=2582>



Ainsi, la RAP de Manicouagan a été mise en place afin de protéger les écosystèmes estuariens et marins de la péninsule de Manicouagan, qui sont parmi les plus productifs du Saint-Laurent et qui regorgent d'une variété d'espèces fauniques et floristiques, bénéfiques aux communautés côtières locales. Elle contribuera également à mettre en valeur le patrimoine naturel et culturel de ce territoire exceptionnel, incluant celui des Innus de Pessamit.

2. UNE AIRE MARINE PROTEGEE POUR PRESERVER UNE PORTION DE LA PENINSULE DE MANICOUAGAN

La péninsule de Manicouagan se situe sur la rive nord de l'estuaire maritime du Saint-Laurent, dans le Nitassinan de la communauté des Innus de Pessamit, dans la région administrative de la Côte-Nord. Elle se trouve dans la MRC de Manicouagan, à l'ouest de la ville de Baie-Comeau. La RAP de Manicouagan se trouve sur le littoral bordant les municipalités de Ragueneau, Chute-aux-Outardes, Pointe-aux-Outardes et Pointe-Lebel (figure 1). Elle touche également le territoire de la communauté innue de Pessamit, ainsi que la pointe à Michel, située dans la municipalité de Colombier, dans la MRC de La Haute-Côte-Nord.

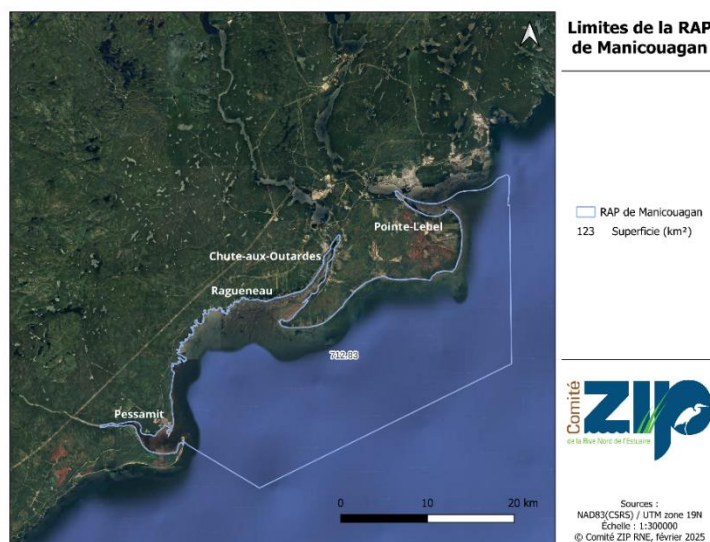


Figure 1. RAP de Manicouagan

La RAP de Manicouagan comprend l'estran de la péninsule de Manicouagan, les eaux adjacentes jusqu'à une profondeur d'environ 300 mètres, ainsi que les dix premiers mètres du fond marin. Sur l'estran, elle englobe la moitié ouest de l'estuaire de Manicouagan jusqu'en aval du barrage de Manic-1, les battures de Manicouagan



entourant la péninsule, la totalité de l'estuaire aux Outardes depuis la centrale aux Outardes-2 vers l'aval, la batture longeant la baie aux Outardes jusqu'à la rivière Betsiamites et l'embouchure de la rivière Betsiamites jusqu'au pont de la route 138. Elle couvre une superficie d'environ 712 km².

3. UNE AIRE MARINE PROTÉGÉE POUR PRÉSERVER UNE BIODIVERSITÉ EXCEPTIONNELLE

La RAP de Manicouagan présente une biodiversité variée, avec plusieurs habitats d'importance, entre autres des aires de concentration d'oiseaux aquatiques (ACOA), des marais, des herbiers de zostère, des estuaires de rivières, des battures et des îles. Elle a été admise historiquement avec la mise en place de quinze **ACOA** désignées en vertu de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* (chapitre C-61.1). Une portion de la RAP de Manicouagan se situe également dans la zone importante de concentration d'oiseaux (ZICO) de Baie-Comeau, reconnue à l'international en raison des effectifs de certaines espèces d'oiseaux (macreuses noires à front blanc, harle huppé, mouette de Bonaparte et goéland bourgmestre) (MDDEFP, 2013). De plus, sept espèces aviaires fréquentant la péninsule de Manicouagan ont été désignées, soit le garrot d'Islande, le grèbe esclavon, l'arlequin plongeur, le faucon pèlerin, le hibou des marais, le râle jaune et le pygargue à tête blanche. Trois espèces de poissons désignées côtoient également cette zone : le bar rayé, la morue franche et la grosse poule de mer.

Les **marais salés** sont des écosystèmes particulièrement productifs et menacés qui offrent un habitat exceptionnel pour de nombreuses espèces de poissons et d'oiseaux qui l'utilisent pour se nourrir, se reproduire ou, encore, s'arrêter lors de leur migration. Ils offrent également de multiples services environnementaux, tels que le contrôle de l'érosion, la purification de l'eau, le maintien des pêcheries, la séquestration du carbone et la culture (tourisme, éducation, etc.) (Barbier et coll.,



2011). Par exemple, la superficie du marais salé de Pointe-aux-Outardes et des milieux connexes totalise 628 hectares, ce qui le place comme le plus important de la Côte-Nord, le second de l'estuaire maritime et le quatrième au Québec (Desrochers et coll., 2022).



Marais salé de Pointe-aux-Outardes (crédits : Comité ZIP RNE)



Herbiers de zostère (crédits : Comité ZIP RNE)

Les **herbiers de zostère** sont des prairies sous-marines de zostère marine qui joue un rôle écologique important dans les écosystèmes côtiers et estuariens. Ils soutiennent la diversité animale, en fournissant une aire de reproduction et de nutrition à de nombreuses espèces de poissons, et absorbent du CO₂, en plus de fournir divers services écosystémiques, notamment la stabilisation des sédiments et la réduction de la force des vagues. Les herbiers de zostère de la RAP de Manicouagan sont répartis sur les trois secteurs suivants : baie aux Outardes, Baie-Saint-Ludger et Pointe-Lebel, constituant le troisième plus grand herbier de zostères marines du système laurentien (MDDEFP, 2013).

Trois **estuaires de rivières** (Betsiamites, Outardes, Manicouagan) sont situés dans la RAP de Manicouagan et présentent une productivité primaire importante. Ces estuaires constituent des sites de fraie pour des espèces fourragères, dont le capelan, le lançon d'Amérique et l'éperlan arc-en-ciel. Les espèces fourragères sont de petits poissons qui constituent une part importante des ressources alimentaires de plusieurs poissons, oiseaux et mammifères marins. En particulier, la rivière Betsiamites est reconnue comme une rivière à saumon, un site de fraie pour la lamproie marine et un site de croissance des juvéniles d'anguilles d'Amérique.



La **batture sablonneuse** aux Outardes et celle de Manicouagan, variant de 2 à 4 km, sont les deux principales battures dans la RAP de Manicouagan. Elles présentent une des plus vastes communautés de myes communes du Québec et plus de 400 espèces benthiques ont été inventoriées dans la péninsule de Manicouagan.

L'**archipel des îles Ragueneau** constitue une importante échouerie de phoque gris et de phoque commun, mais aussi une importante halte migratoire pour les oiseaux. Il abrite une importante héronnière de bihoreau gris et d'importants sites de nidification d'eider à duvet et de petit pingouin.

Au-delà des écosystèmes côtiers, les profondeurs de la RAP de Manicouagan accueillent la plupart des treize espèces de mammifères marins qui fréquentent l'estuaire maritime, dont certains sont des espèces désignées en vertu de la *Loi sur les espèces en péril du Canada* (L.C. 2002, ch. 29) et de la *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables du Québec* (chapitre E-12.01). C'est le cas du béluga du Saint-Laurent, du rorqual bleu, du rorqual commun et du marsouin commun.

4. D'UN STATUT DE PROTECTION TRANSITOIRE VERS PERMANENT

Le statut de protection actuel est celui de **réserve aquatique projetée**. Ce statut est transitoire, en attendant l'attribution d'un statut permanent de protection, qui sera celui de **réserve** marine. Malgré qu'il soit transitoire, ce territoire est tout de même protégé par l'application d'un régime d'activités spécifique inscrit dans le plan de conservation de cette aire marine protégée qui est disponible au [lien suivant](#) (MDDEFP, 2014). Ainsi, certaines activités sont interdites, tandis que d'autres sont sujettes à autorisation, si elles sont compatibles avec les objectifs de conservation et d'autres sont autorisées.



À terme, la RAP de Manicouagan tend à adopter un statut permanent, celui de réserve marine. Le Gouvernement du Québec définit le terme **aire protégée** au sens de la Convention des Nations unies sur la diversité biologique, et telle que cette expression est interprétée par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). Ainsi, une **aire marine protégée** est « un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré, par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature, ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associés ».



IMPORTANCE DE LA COLLABORATION DES ACTEURS LOCAUX

La création de la RAP est le fruit d'une étroite collaboration des partenaires locaux qui se sont engagés depuis le début de la démarche. Afin de maintenir ce lien privilégié avec les acteurs du milieu, un comité consultatif de partenaires locaux de la RAP a été créé, après la création de celle-ci. Malgré une période moins active entre 2016 et 2021, le comité est de nouveau actif. Celui-ci est constitué de représentants du Conseil des Innus de Pessamit, de la MRC de Manicouagan, du parc nature de Pointe-aux-Outardes (PNPAO), du cégep de Baie-Comeau (CBC), du Conseil régional de l'Environnement, de l'Organisme de bassins versants Manicouagan, du Comité ZIP de la Rive Nord de l'Estuaire (RNE), de la Réserve mondiale de la biosphère Manicouagan-Uapishka, de Tourisme Côte-Nord et de chaque municipalité jouxtant la RAP de Manicouagan.





Tandis qu'en 2013 le MELCCFP avait annoncé l'attribution d'une subvention de 150 000 \$ au PNPAO, répartie sur deux ans, afin de soutenir la gestion de la RAP de Manicouagan, une subvention a été octroyée en 2024 au Comité ZIP RNE afin :

- de produire le plan d'action 2025-2030 en effectuant une mise à jour et une bonification du plan d'action 2015-2020 avec le comité consultatif. Ce plan d'action ambitieux repose sur une approche collaborative, comprenant les parties prenantes du territoire, pour garantir la conservation à long terme de cet espace naturel d'exception ;
- de contribuer à l'élaboration du plan de conservation par la récolte des perceptions des acteurs et la bonification des sections sur les connaissances écologiques ;
- d'assurer la logistique, la coordination et l'animation des rencontres avec les partenaires locaux ;
- de rédiger un guide des bonnes pratiques pour certaines activités récréatives ayant des répercussions sur le milieu marin.

Il est à noter qu'un représentant de la communauté des Innus de Pessamit, un représentant du PNPAO et un représentant du MELCCFP se réunissent avec le Comité ZIP RNE en préparation des rencontres du comité consultatif.



DÉVELOPPEMENT DU PLAN D'ACTION

Dans le cadre du développement du Plan d'action 2025-2030 de la RAP de Manicouagan, le Comité ZIP RNE, avec l'ensemble des partenaires du comité consultatif, a effectué les étapes suivantes :

- Mettre à jour les actions mentionnées dans le Plan d'action 2015-2020 de la RAP de Manicouagan (PNPAO, 2015) ;
- Proposer de nouvelles actions lors d'ateliers thématiques selon leurs expertises et convenues collectivement par le comité consultatif ;
- Convenir du format du plan d'action. Ce dernier se déclinera selon les quatre thématiques suivantes:
 - Sensibilisation ;
 - Éducation ;
 - Recherche ;
 - Mise en valeur.
- Établir des priorités temporelles pour les actions à mettre en place selon les trois niveaux suivants :
 - Court terme (2 ans) ;
 - Moyen terme (4 ans) ;
 - Long terme (5 ans).
- Évaluer l'ampleur des moyens financiers pour réaliser chaque action selon les trois catégories suivantes :
 - \$ (moins de 25 000 \$) ;
 - \$\$ (25 000 \$ à 50 000 \$) ;
 - \$\$\$ (plus de 50 000 \$).



Ainsi, le Plan d'action 2025-2030 pour la RAP de Manicouagan est une feuille de route concrète et convenue par les acteurs locaux afin de guider les actions futures à mener, mais aussi les priorités et les recherches de financement des divers partenaires en vue d'assurer la conservation et l'efficacité de la gestion de la RAP de Manicouagan.

PLAN D'ACTION PRÉLIMINAIRE DE LA RÉSERVE AQUATIQUE PROJÉTÉE DE MANICOUAGAN 2025-2030

Volet Sensibilisation

Objectifs	Actions	Responsables	Partenaires potentiels	Priorité	Financement
Sensibiliser les usagers	Établir un code de bonnes pratiques pour les usagers	MELCCFP ² Comité ZIP RNE ³	Pessamit ⁴ ; RBMU ⁵ Comité consultatif	1	\$\$
	Mettre en œuvre une « brigade verte » pour sensibiliser les usagers sur le terrain, avec la participation des gardiens du territoire de Pessamit	Pessamit PNPAO ⁶	Municipalités Tourisme Côte-Nord Bureaux touristiques Établissements scolaires	3	\$
Informier le grand public	Concevoir une brochure numérique pour le grand public sur la RAP (téléchargeable sur les pages Internet pertinentes)	MELCCFP	PNPAO	1	\$
	Créer une page Internet dédiée à la RAP	MELCCFP PNPAO	PNPAO	1	\$
	Publier une infolettre sur le processus menant à la désignation d'un statut permanent par courriel, dans les bulletins municipaux et les médias de Pessamit	MELCCFP PNPAO	Municipalités Pessamit	1	\$
	Définir un programme d'interprétation sur la RAP	PNPAO		2	\$\$
	Valoriser et vulgariser les nouvelles données de recherche	PNPAO	RBMU ; universités Cégep de Baie-Comeau MELCCFP	3	\$

² Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

³ Comité ZIP de la Rive-Nord-de-l'Estuaire.

⁴ Communauté des Innus de Pessamit.

⁵ Région de biosphère Manicouagan-Uapishka.

⁶ Parc nature de Pointe-aux-Outardes.

PLAN D'ACTION PRÉLIMINAIRE DE LA RÉSERVE AQUATIQUE PROJETÉE DE MANICOUAGAN 2025-2030

Volet Éducation

Objectifs	Actions	Responsables	Partenaires potentiels	Priorité	Financement
<i>Mettre en œuvre des activités éducatives liées à la RAP</i>	Développer des outils éducatifs sur la RAP et ses écosystèmes marins à l'attention des écoles du primaire, du secondaire et des collèges	PNPAO ⁶	RBMU ⁵ ; Pessamit ⁴ Centre de services scolaires Cégep de Baie-Comeau MELCCFP ²	1	\$\$
	Conception et diffusion de l'histoire des usages dans le secteur de la RAP	Pessamit	Regroupements citoyens locaux ; RBMU Tourisme Côte-Nord Culture Côte-Nord MRC de Manicouagan	2	\$\$
	Développer une école d'été en lien avec la RAP	PNPAO	Attitude nordique Enracinés – Nature et éducation Centre de services scolaires Universités	3	\$\$
<i>Faire participer les étudiants et les enseignants</i>	Définir un plan opérationnel pour la mise en œuvre d'une aire marine éducative, incluant les étudiants, du primaire à l'université	Collèges et écoles	PNPAO ; MELCCFP Municipalités Cégep de Baie-Comeau	2	\$\$
	Développer un label d'aire marine éducative avec les intervenants du milieu éducatif	PNPAO MELCCFP	Cégep de Baie-Comeau Collèges et écoles	3	\$
	Proposer des stages étudiants en lien avec la RAP	Cégep de Baie-Comeau	Universités	2	\$

PLAN D'ACTION PRÉLIMINAIRE DE LA RÉSERVE AQUATIQUE PROJÉTÉE DE MANICOUAGAN 2025-2030

Volet Recherche

Objectifs	Actions	Responsables	Partenaires potentiels	Priorité	Financement
Améliorer la recherche autochtone et scientifique	Établir un cadre d'intervention et des orientations de recherche pluridisciplinaire pour la RAP	MELCCFP ²	RBMU ⁵ ; CEDFOB ⁷ Cégep de Baie-Comeau	1	\$
	Dresser un portrait des usages récréotouristiques et de subsistance historiques et contemporains de la RAP	Pessamit ⁴	Municipalités ; RBMU Pêches et Océans Canada Tourisme Côte-Nord	2	\$
	Promouvoir la RAP comme terrain de recherche auprès des universités et des collèges	PNPAO ⁶	MELCCFP ; universités RBMU Cégep de Baie-Comeau	2	\$
Améliorer les connaissances socio-écologiques de la RAP	Réaliser une synthèse des connaissances écologiques disponibles	MELCCFP Comité ZIP RNE	Cégep de Baie-Comeau PNPAO	1	\$\$\$
	Effectuer un portrait des échoueries de phoque commun et de phoque gris	MELCCFP	ROMM ⁸ ; Pessamit Comité ZIP RNE	1	\$\$\$
	Réaliser un inventaire de l'avifaune et des espèces à statut précaire	Comité ZIP RNE	Cégep de Baie-Comeau Service canadien de la faune Club ornithologique	2	\$
	Documenter la présence de mammifères marins dans la RAP	PNPAO	ROMM Pêches et Océans Canada	2	\$
	Effectuer un portrait de la productivité primaire dans la RAP	Non déterminé	Universités	3	\$
Suivis écologiques	Concevoir un programme écocitoyen de suivi de la biodiversité de la RAP	PNPAO Cégep de Baie-Comeau	MELCCFP ; RBMU	3	\$\$\$
	Dresser un portrait des herbiers de zostère de la RAP de Manicouagan et en réaliser le suivi	MELCCFP	Comité ZIP RNE ; Universités Cégep de Baie-Comeau	2	\$\$

⁷ Centre d'expérimentation et de développement en forêt boréale.

⁸ Réseau d'observation des mammifères marins.

PLAN D'ACTION PRÉLIMINAIRE DE LA RÉSERVE AQUATIQUE PROJÉTÉE DE MANICOUAGAN 2025-2030

Volet Mise en valeur

Objectifs	Actions	Responsables	Partenaires potentiels	Priorité	Financement
Signaliser le territoire de la RAP	Identifier les endroits stratégiques pour la signalisation et les pôles de découverte	MELCCFP ²	Municipalités Tourisme Côte-Nord	1	\$
	Poser des panneaux de signalisation aux endroits stratégiques, incluant des traductions en innu dans la réserve de Pessamit	MELCCFP	Municipalités Pessamit ⁴	1	\$\$
Développer des pôles de découverte	Aménager un pavillon de découverte sur la RAP et ses écosystèmes marins	PNPAO	MELCCFP	1	\$\$\$
	Concevoir et développer un circuit des pôles de découverte de la RAP	PNPAO ⁶ MELCCFP Pessamit	Acteurs privés Tourisme Côte-Nord	1	\$\$\$
	Installer des panneaux d'interprétation de la RAP	MELCCFP	PNPAO Municipalités Pessamit Comité ZIP RNE ³	2	\$\$
	Établir les avenues de mise en valeur avec les partenaires privés (visite de la RAP en canot pneumatique, etc.)	PNPAO	Tourisme Côte-Nord	2	\$
Faire connaître la RAP	Organiser un événement culturel interdisciplinaire alliant art et sciences sur la RAP	Non déterminé	RBMU ⁵ Culture Côte-Nord Tourisme Côte-Nord PNPAO Panache Art actuel	3	\$\$\$



RÉFÉRENCES

Barbier, E., S. Hacker et C. Kennedy (2011). The value of estuarine and coastal ecosystem services. *Ecological Monographs*, 81, 169-193.

Comité scientifique sur l'anguille d'Amérique (2019). *État de situation de l'anguille d'Amérique (Anguilla rostrata) au Québec*. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec, 6 p.

Desrochers, V., M.K. Maltais, C. Saint-Marc et A. Morissette (2022). *Rapport de caractérisation : marais littoral de la pointe aux Outardes*. Comité ZIP de la Rive-Nord-de-l'Estuaire. Baie-Comeau (Québec), 179 p. + annexes.

Gouvernement du Québec (2024). *Les aires protégées au Québec*, [En ligne], [www.environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/aires_quebec.htm] (consulté le 20 novembre 2024).

Ministère du Développement durable, de l'Environnement, des Forêts et des Parcs (MDDEFP) (2013). *Réserve aquatique projetée de Manicouagan*. Plan de conservation. Gouvernement du Québec, 16 p.

Ministère du Développement durable, de l'Environnement, des Forêts et des Parcs (MDDEFP) (2014, 21 mars). *Réserve aquatique projetée de Manicouagan* [rencontre du comité des partenaires]. Gouvernement du Québec.



À propos du Comité ZIP de la Rive Nord de l'Estuaire (RNE)

Le Comité ZIP de la Rive Nord de l'Estuaire est un organisme sans but lucratif voué à la protection et à la mise en valeur du fleuve Saint-Laurent ainsi que des habitats littoraux le bordant. Le territoire du Comité ZIP RNE comprend toute la rive nord de l'estuaire maritime, soit de Tadoussac jusqu'à Baie-Trinité.

Comité ZIP de la Rive Nord de l'Estuaire
201-810, rue Bossé
Baie-Comeau, Québec (Québec), Canada G5C 1L6
Tél. : 418 296-0404
<https://zipnord.qc.ca>